

NATURE DES GARANTIES	DELTA	MEGA	SIGMA	OMEGA
HOSPITALISATION, MAISON DE REPOS				
- Frais de séjour	100%	100%	100%	100%
- Honoraires :				
=> Honoraires médicaux et chirurgicaux : médecin signataire (Optam / Optam-CO) *	100%	130%	150%	200%
=> Honoraires médicaux et chirurgicaux : médecin non signataire (Optam / Optam-CO) *	100%	110%	130%	180%
- Forfait journalier :				
=> Hospitalisation chirurgicale ou médicale : durée illimitée	FR	FR	FR	FR
=> Hospitalisation psychiatrique, moyen séjour, maison de convalescence, maison de repos, centre de rééducation : durée illimitée	FR	FR	FR	FR
=> Hospitalisations en Etablissements Médico-Sociaux : durée limitée à 90 jours par année civile	MAXI 90 jours / an	MAXI 90 jours / an	MAXI 90 jours / an	MAXI 90 jours / an
<i>Toutes autres hospitalisations : non couvertes</i>				
- Chambre particulière (durée limitée à 90 jours par année civile sauf en cas hospitalisation chirurgicale ou médicale : durée illimitée)	40 € / jour	45 € / jour	50 € / jour	55 € / jour
- Frais d'accompagnement enfants de moins de 12 ans (durée limitée à 30 jours par année civile)	25 € / jour	25 € / jour	25 € / jour	25 € / jour
- Franchise appliquée sur les actes supérieurs ou égaux à 60 ou à 120 €	Pris en charge	Pris en charge	Pris en charge	Pris en charge
MÉDECIN GÉNÉRALISTE, SPÉCIALISTE : CONSULTATION - VISITE, ACTÉS EN K, KE et ATM, ADE, ADI **				
=> Médecin généraliste, spécialiste signataires (Optam / Optam-CO) *	100%	130%	150%	200%
=> Médecin généraliste, spécialiste non signataire (Optam / Optam-CO) *	100%	110%	130%	180%
- Franchise appliquée sur les actes supérieurs ou égaux à 60 ou à 120 €	non	Pris en charge	Pris en charge	Pris en charge
PHARMACIE (vignettes blanches, bleues, orange)	100%	100%	100%	100%
BIOLOGIE, AUXILIAIRES MÉDICAUX (infirmiers, kinésithérapeutes, etc.)	100%	120%	150%	200%
FRAIS DE TRANSPORT	100%	100%	100%	100%
OPTIQUE				
Lunettes : un équipement tous les 2 ans à compter de la date du dernier équipement, sauf en cas d'évolution de la vue et pour les enfants de moins de 18 ans, avec un maximum de 150 € pour la monture (le forfait optique s'entend TM inclus) :		<i>Dont un maximum de 150 € pour la monture</i>		
=> Equipement simple : monture + 2 verres simples	100%	200 €	260 €	320 €
=> Equipement complexe : monture + 1 verre simple et 1 verre complexe ou monture + 1 verre simple et 1 verre très complexe	100%	210 €	270 €	370 €
=> Equipement très complexe : monture + 2 verres complexes ou monture + 1 verre complexe et 1 verre très complexe ou monture + 2 verres très complexes	100%	220 €	300 €	400 €
- Lentilles remboursées par la Sécurité Sociale (par année civile)	100%	100 % + 180 €	100 % + 240 €	100 % + 300 €
- Lentilles non remboursées par la Sécurité Sociale (par année civile)	-	180 €	240 €	300 €
- Opération de la myopie (par année civile)	-	90 €/œil	120 €/œil	150 €/œil
DENTAIRE (Au delà du plafond annuel***, le taux de prise en charge reste fixé à 100% (RO+RC) de la Base de Remboursement)				
- Soins	100%	100%	100%	100%
- Prothèses remboursées par la Sécurité Sociale (supplément plafonné par année civile)	100%	200%	300%	400%
- Prothèses, rebasage et réparation inscrites à la CCAM et non remboursables, provisoires (maxi 75€/an/bén.) et parodontologie	100%	200 €	300 €	500 €
- Implants dentaires non remboursables par la Sécurité Sociale (limités à 2 par année civile)	-	100 €	200 €	300 €
<i>Les forfaits d'actes non remboursables et les implants dentaires sont inclus dans le plafond annuel.</i>				
ORTHODONTIE (remboursée par la Sécurité Sociale)	100%	200%	300%	400%
PROTHÈSE, PETIT APPAREILLAGE				
- Audioprothèse remboursée par la Sécurité Sociale (par appareil lors de l'achat et par année civile)	100%	100% + 320 €	100% + 480 €	100% + 640 €
- Audioprothèse non remboursée par la Sécurité Sociale (par appareil lors de l'achat et par année civile)	160 €	320 €	480 €	640 €
- Autres prothèses, appareillage (par année civile)	100%	100% + 100 €	100% + 200 €	100% + 300 €
CURES THERMALES				
- Forfait d'hébergement de cure thermique (sur présentation du justificatif) ou	100%	100%	100%	100%
- Forfait de déplacement du domicile à l'établissement thermal (situé en dehors de la commune de résidence)	-	160 €	160 €	200 €
	-	jusqu'à 80 €	jusqu'à 80 €	jusqu'à 100 €
ALLOCATION NAISSANCE : par enfant nouveau-né ou adopté inscrit en Complémentaire Santé	-	250 €	250 €	250 €
CAPITAL DECES : en cas de décès de l'assuré ou de son conjoint inscrit en Complémentaire Santé	-	500 €	500 €	500 €
MUTUELLE JURASSIENNE ASSISTANCE (24h/24 et 7j/7)	oui	oui	oui	oui
LES PLUS MUTUALISTES (dont 2 prestations de prévention*) / FR : Frais Réels dans la limite de la dépense engagée				
* Ostéodensitométrie	100%	FR	FR	FR
* Vaccinations (diphtérie, tétanos, poliomyélite), vaccin contre la grippe	100%	FR	FR	FR
- Prothèses mammaires et prothèses capillaires (médicalement justifiées)	-	FR	FR	FR
- Substituts nicotiniques	40 €	50 €	100 €	150 €
- Ostéopathe, étiope, chiropraticien, diététicien, psychologue, podologue, homéopathe, acupuncteur, mésothérapie et micro-kinésithérapie****	-	20 € la consultation	30 € la consultation	40 € la consultation

* Optam : Option pratique tarifaire maîtrisée / Optam-CO : Option pratique tarifaire maîtrisée, Chirurgie et Obstétrique ** Après déduction de la franchise de 10 € sur les dépassements d'honoraires, appliquée "hors parcours de soins" pour les spécialistes

*** Plafond annuel (Mega : 1200€ / Sigma : 1500 € / Omega : 2000 €) **** Praticiens titulaires d'un diplôme d'Etat (limité à 5 actes par année civile, sur présentation d'une note d'honoraires)